

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024 – 20H

ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 23 juillet 2024.

II- Délibérations

2024-19 : Transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de Communes de la Vallée Verte

2024-20 : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie - Unité pastorale du Creux - « Reconquête pastorale »

2024-21 : Demande de subvention auprès du dispositif 207 « Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral » - Plan pastoral territorial du Roc d'enfer - Investissements de mise en valeur des espaces pastoraux - Unité pastorale le Creux - « Reconquête pastorale »

2024-22 : ANNULE ET REMPLACE 2024-11 Adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire, service achats mutualisés + numérique communal et scolaire proposé par le Syane

Rapport des commissions

Informations Diverses

Assemblée présidée par Monsieur Pierrick DUFOURD, le Maire

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Monsieur Quentin HUDRY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHEM- CANIZARES

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur William ROSAY

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Louis GAVORY est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 juillet 2024.

Approbation du compte-rendu à l'unanimité.

II - Délibérations

2024-19 Transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la Communauté de Communes de la Vallée Verte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,
Vu la délibération 2024-08 du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif 2024,
Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Vallée Verte en date du 9 septembre 2024 modifiant ses statuts et approuvant le principe de création du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie, ainsi que les statuts du syndicat,
Vu le projet du statut du syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie,
Vu le projet de statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Vallée Verte,

Les visas ci-avant ayant été rappelés, Monsieur le Maire expose que face à la pérennité précaire de l'abattoir de Megève, dernier abattoir public de Haute-Savoie, le département de la Haute-Savoie et la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc ont uni leurs efforts, et mobilisé les EPCI, afin que le département se dote d'un service public d'abattoir performant, capable de répondre aux besoins et enjeux d'une agriculture de montagne fortement tournée vers l'élevage, aux attentes sociétales de consommer « local », de garantir des conditions d'abattage qui respectent le bien-être animal, notamment en réduisant les distances de transport des animaux, de disposer d'un outil aux normes sanitaires.

La création d'un abattoir public de proximité relève de l'intérêt général, en adéquation avec les besoins du territoire haut-savoyard. Ce nouvel abattoir sera positionné au centre du département de façon à être facilement accessible, d'une petite dimension (1500 à 2000 tonnes par an), multi-espèces, adapté aux exploitations agricoles désireuses de commercialiser des viandes en circuit-court, et pouvant accueillir l'abattage rituel.

Pour la construction et l'exploitation de cet abattoir départemental, le Département de la Haute-Savoie a souhaité impliquer l'ensemble des EPCI à fiscalité propre dans le projet : le portage élaboré conjointement conduit à la création d'un syndicat mixte. Celui-ci associera les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération du département de Haute-Savoie, ainsi que le Département.

Les investissements spécifiques à la construction de l'abattoir (comprenant l'achat du foncier), et une fois les subventions réduites, de la Région notamment, seraient répartis selon la clé de répartition suivante :

- Département : 80%
- EPCI membres : 20%, répartis sur la base du dernier recensement connu de la population DGF du territoire intercommunal de chacun des EPCI.

Selon les articles L5211-17 et L5721-2 du CGCT, et au vu du principe de spécialité, chaque EPCI peut participer à un syndicat mixte à condition que chaque membre soit compétent statutairement pour l'exercice de la compétence dont la mise en œuvre est portée par le syndicat.

C'est en ce sens qu'il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les décisions suivantes :

- D'approuver, en vertu de l'article L5211-17 du CGCT, le transfert à la Communauté de Communes de la Vallée Verte de la compétence libellée comme ci-après : « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » ;
- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte générée par la prise de cette compétence ;
- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, décide à la majorité :

APPROUVE le transfert de la compétence «construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département », en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte générée par la prise de cette compétence.

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

2024-20 : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie - Unité pastorale du Creux - « Reconquête pastorale »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de reconquête pastorale à l'alpage Le Creux. Afin de lutter contre la fermeture de l'espace, la commune propriétaire de l'alpage souhaite réaliser des travaux de reconquête pastorale par l'intermédiaire d'un débroussaillage mécanique avec l'intervention d'un broyeur forestier sur une surface comprise entre 10 et 15 ha.

Il est exposé au Syndicat que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre (S.E.A.) de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

2 600,00 € pour un montant estimé de 39 000,00 € HT de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès des financeurs.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

- De demander l'appui de la S.E.A. pour l'assister en vue de la réalisation des travaux à l'alpage de Le Creux,
- D'approuver le montant de la contribution proposée à 2 600,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.
- De demander à Monsieur le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
- D'accepter la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et veiller à son exécution.

2024-21 : Demande de subvention auprès du dispositif 207 « Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral » - Plan pastoral territorial du Roc d'enfer - Investissements de mise en valeur des espaces pastoraux - Unité pastorale le Creux - « Reconquête pastorale »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de remise en valeur pastorale à l'alpage Le Creux. Afin de lutter contre la fermeture de l'espace, la commune propriétaire de l'alpage souhaite réaliser des

travaux de reconquête pastorale par l'intermédiaire d'un débroussaillage mécanique avec l'intervention d'un broyeur forestier sur une surface comprise entre 10 et 15 ha.

Monsieur le Maire indique que le montant des dépenses est estimé à **42 120,00 euros hors taxes**, assistance comprise.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune peut solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer une aide financière au titre du dispositif 207 du Programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire de réalisation de travaux sur l'unité pastorale du Creux pour un montant total de travaux de 42 120,00 € HT
- De solliciter dans le cadre du Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer une subvention au taux le plus élevé possible au titre du dispositif 207,
- De s'engager à respecter le règlement financier du FEADER 2023-2027
- De s'engager à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération
- De s'engager à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention des financeurs,
- De s'engager à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant au moins cinq ans,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Un échange a lieu entre les élus, il est convenu, à l'unanimité, que la contribution financière proposée et plafonnée par le SEA 74 de 2 600 € ainsi que le reste à charge des travaux en dehors du montant subventionné sera supporté par M. Marcel JACQUES-VUARAMBON, GAEC le Bourgeau.

Délibération N°2024-22 : ANNULE ET REMPLACE 2024-11 Adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire, service achats mutualisés + numérique communal et scolaire proposé par le Syane

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8, relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 9 décembre 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat avec la Direction Nationale des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN),

Vu la délibération du Comité Syndical du SYANE du 7 juillet 2022 approuvant le lancement du service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), l'organisation et les cotisations proposées pour le service d'achats mutualisés d'équipements et services numériques et le service d'accompagnement au numérique scolaire (DEL-2022-186),

Vu la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés (DEL-2022_241),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VILLARD d'adhérer au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), en choisissant le niveau de service "achats mutualisés" + numérique communal et scolaire.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VILLARD d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés,
Considérant qu'en égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

Approuve l'adhésion au service de Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS), ses modalités et conditions administratives, techniques et financières, et choisit le niveau de service « achats mutualisés » + numérique communal et scolaire.

Approuve l'adhésion au groupement de commandes et les dispositions de la convention constitutive du groupement, pour l'acquisition d'équipements numériques et services associés, coordonné par le SYANE.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de mutualisation numérique communale et scolaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'équipements numériques et services associés.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Autorise le SYANE, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres, marchés subséquents et bons de commande dont la commune de VILLARD sera partie prenante.

RAPPORT DES COMMISSIONS :

COMMISSION TRAVAUX/RESEAUX

Monsieur Roland PINGET informe que le chaucidou devrait être mis en place à partir du 15 septembre 2024 sur la traversée principale du village du feu de la RD 22 au feu des Nais.

Il indique également que les travaux du bâtiment mairie-école et salle polyvalente se terminent. Il reste quelques travaux d'électricité et de ventilation.

SIVU SCOLAIRE

Monsieur Christophe BOSSU informe que le SIVU a reçu la démission d'un agent en charge de la cantine et du périscolaire de Villard le 10 août dernier et qu'il a fallu recruter en urgence pour la rentrée scolaire de septembre. Mme Valérie MASSE a été recrutée pour assurer le service cantine de Villard et Mme Valérie LEPINAY ainsi que Kevin FLEURY pour le service périscolaire de Villard. Le service de garderie périscolaire accueille environ 30 enfants.

COMMISSION PETITE ENFANCE

Monsieur Christophe BOSSU a participé à l'assemblée générale de l'association Badaboum le 5 septembre dernier. Le commissaire aux comptes était présent en visioconférence. La masse salariale a fortement augmenté à la suite de la mise en place de la nouvelle convention territoriale globale. Un nouveau bureau a été élu avec un nouveau Président.

MARPA LA CLAIRIERE

Madame Sophie MARGAS a participé à la réunion de la MARPA le 5 septembre dernier. Un appartement pour un couple ou 2 personnes s'est libéré et est prêt à la location. De nombreuses animations sont proposées.

CMJ

Monsieur Denis DUFOURD annonce la prochaine réunion du CMJ le 18 septembre prochain. La fin du mandat approche, une réunion d'information est prévue le 9 novembre prochain. Les candidatures sont à déposer à la mairie avant le 11 novembre. Les élections auront lieu le 13 novembre 2024 à 18h30.

Le CMJ de Bogève a invité le CMJ de Villard le samedi 14 septembre à Plaine Joux à l'occasion de la manifestation « Septembre en or » afin de récolter des fonds en faveur de la lutte contre les cancers pédiatriques.

Un concours de pétanque est organisé le dimanche 13 octobre 2024 à 14h sous l'école de Villard.

CCAS

Monsieur Denis DUFOURD annonce le prochain après-midi cinéma à la Trace de Villard le vendredi 4 octobre 2024 à 14h30, avec au programme « la ferme des Bertrand ». L'invitation a été lancée à l'ensemble des mairies de la vallée verte pour leur participation financière pour les aînés de leur commune respective. Le goûter est organisé et offert par la mairie de Villard.

Le repas des aînés est prévu le dimanche 17 novembre 2024 à 12h à la salle polyvalente de Villard. Les invitations seront envoyées par courrier postal.

COMMUNICATION

Monsieur Jean-Louis GAVORY informe qu'à la suite de la convention passée avec le Syane pour l'achat mutualisé de matériel informatique, l'achat d'un vidéoprojecteur a été prévu pour la salle du conseil, livraison et installation courant octobre 2024.

Il informe également que la mairie a conventionné avec le Syane pour la mise en place du service de cybersécurité. Dans ce cadre, la mairie va mettre en place diverses offres proposées par le pack sécurité : sécurisation des mails par E-securemail Pro, sauvegarde sécurisée et externalisée des données, solution de gestion et coffre-fort des mots de passe et solution cyber coach : sensibilisation et formation des agents et des élus au risque cyber, notamment d'hameçonnage (phishing).

Monsieur Jean-Louis GAVORY annonce la prochaine marche rose organisée par l'association Villar'Ose le dimanche 6 octobre 2024 sur le plateau de Plaine Joux.

Il annonce la parution du prochain Villard infos le 24 septembre prochain. Livraison dans les boîtes aux lettres prévue le vendredi 27 septembre 2024.

Concernant le bulletin municipal, les derniers articles sont attendus pour la rentrée des vacances de la Toussaint soit semaine 45.

Concernant la mise en place du nouveau site internet, la commission informations se réunira début octobre 2024.

Concernant le recensement de la population Insee 2025, deux agents recenseurs sont à recruter pour la période de mi-janvier à mi-février 2025. Candidatures à présenter à la mairie avant le 15 octobre 2024.

Le conseil municipal souhaite renouveler ses remerciements pour le déménagement des préfabriqués début juillet à l'ensemble des parents qui ont pu participer, au personnel communal et au personnel technique des communes de Boège et Habère-Lullin. Un grand merci également à l'équipe enseignante qui a su s'adapter pour l'emménagement dans des locaux en fin de travaux. Merci à Monsieur Roland PINGET, 4^{ème} adjoint au Maire pour avoir été présent chaque jour pour le suivi des travaux.

Monsieur Denis DUFOURD a proposé et organisé un café devant l'école de Villard le jour de la rentrée des classes le 2 septembre, qui semble avoir été apprécié par les parents d'élèves.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Pierrick DUFOURD annonce la campagne 2024 de l'arrachage de la gentiane. Inscription en mairie. Conditions : dépôt de garantie de 100€ (chèque) restitué en fin de campagne, être contribuable à Villard, arracher à la main sans engin, reboucher les trous et respecter les parcs.

Monsieur Pierrick DUFOURD informe que Mylène COUDERT a demandé à louer la salle polyvalente le mardi soir de 18h45 à 21h00 du 1 octobre au 3 décembre 2024 aux mêmes conditions que le mercredi soir. Avis favorable du conseil municipal.

La porte ouverte et l'inauguration des locaux est prévue le samedi 27 novembre 2024 à 9h.

La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire,



Jean-Louis GAVORY

Le Maire,

